



Sommes nous propriétaire d'une idée ?

Par Diafo

Bonjour,

Salarié d'une agence de communication, j'ai écrit et réalisé un spot publicitaire radio pour un de nos client. Le client nous a dit que finalement il n'allait pas travailler avec nous, et donc ne pas retenir notre idée. Or j'ai découvert qu'il avait copié notre idée sans nous prévenir.

Ma question : si l'entreprise pour laquelle je travail refuse de porter plainte, puis-je attaquer en justice moi même ?

Même si je suis salarié, je reste propriétaire du texte et de l'idée générale de cette publicité ou alors c'est la propriété de l'entreprise ?

Merci de votre aide.